

DIAGNOSTIC RÉNOVER MALIN

Dossier de demande d'aide

Un accompagnement personnalisé et complet
pour mener à bien le projet de rénovation
de votre logement

Le diagnostic

« Rénover Malin »



Le diagnostic « Rénover Malin » est un accompagnement complet et personnalisé, en 7 étapes, pour mener à bien le projet de rénovation énergétique de votre logement.

Il suppose la participation d'un co-financeur, le Département de l'Essonne, et l'implication de quatre acteurs :

- vous, propriétaire d'un logement en Essonne, achevé depuis plus de 5 ans (maison individuelle ou appartement) et occupé à titre de résidence principale
- le coach rénov*
- le diagnostiqueur certifié
- l'entreprise RGE qui va effectuer les travaux d'optimisation énergétique de votre logement.

Les 7 étapes du diagnostic « Rénover Malin » :

- 1 1^{er} contact avec le coach rénov**
Pour évoquer le projet de rénovation de votre logement, compléter la fiche technique de votre logement, prendre connaissance du diagnostic « Rénover Malin ».
 - 2 Visite du diagnostiqueur à votre domicile et établissement du 1^{er} rapport**
Après avoir sélectionné un diagnostiqueur certifié, prenez contact avec lui pour lui communiquer la fiche technique de votre logement et programmer la visite pour les mesures. Après cette visite, le diagnostiqueur vous adressera son 1^{er} rapport (descriptif de logement, état de sa performance énergétique...).
 - 3 2^e contact avec le coach rénov**
Pour mieux comprendre ce 1^{er} rapport et remplir la fiche « Optimisations énergétiques » (au maximum 5) en vue de prioriser les futurs travaux, tout en tenant compte du budget envisagé.
 - 4 2^e rapport du diagnostiqueur**
Après la transmission de la fiche « Optimisations énergétiques », le diagnostiqueur vous adresse son 2^e rapport reprenant pour chacune des optimisations, une description des gains énergétiques engendrés...
 - 5 3^e contact avec le coach rénov**
Pour l'analyse du 2^e rapport, vous orienter vers les professionnels RGE pour la réalisation des travaux, voire vous aider pour la compréhension des devis sollicités.
-  **Dépôt du dossier de demande d'aide au Département**
Attendre la décision du Département (lettre de notification) pour démarrer les travaux.
- 6 Réalisation d'au moins un des travaux d'optimisation énergétique de votre logement**
Demander le versement de l'aide départementale.
 - 7 4^e contact avec le coach rénov pour un suivi post travaux**
Pour vérifier ensemble que les gains énergétiques estimés sont bien au rendez-vous.

* Les coach rénov sont les conseillers info énergie, neutres, gratuits et indépendants, des Espaces info énergie (EIE) et des Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) en Essonne. Pour contacter le coach rénov le plus proche de chez vous : www.renover-malin.fr, rubrique « Annuaire ».



Montant de l'aide :

- 150 € pour le diagnostic « Rénover Malin » d'une maison de 1 à 4 pièces principales ou d'un appartement (parties privatives).
- 200 € pour le diagnostic « Rénover Malin » d'une maison de 5 pièces principales et plus.

Qui peut en bénéficier et à quelles conditions ?

- Tout propriétaire occupant son logement (résidence principale) en Essonne, achevé depuis plus de 5 ans.
- Être accompagné par un coach rénov.
- Réaliser le diagnostic énergétique de son logement (visite et 2 rapports) par un diagnostiqueur certifié.
- Poursuivre par la réalisation d'un des travaux d'optimisation énergétique de son logement.

Comment obtenir l'aide ?

1/ Renseigner le présent dossier de demande d'aide avec le coach rénov.

2/ Déposer le dossier au Département de l'Essonne après la prestation du diagnostiqueur certifié et la sollicitation d'un devis à une entreprise RGE. Les travaux ne doivent pas avoir commencés.

Le dossier doit être accompagné des 4 justificatifs suivants :

- Copie de la taxe foncière la plus récente.
- Relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur.
- Facture acquittée du diagnostiqueur certifié avec copie de la qualification « DPE » en cours de validité.
- Devis de l'entreprise RGE.

3/ Attendre la décision du Département (lettre de notification) pour démarrer les travaux.

4/ Après travaux, adresser la demande de versement de l'aide notifiée, accompagnée des 2 justificatifs suivants :

- Facture acquittée des travaux d'optimisation énergétique réalisés par l'entreprise RGE.
- Photos des travaux (avant ou pendant/après chantier).

Le demandeur



Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Propriétaire occupant de la résidence principale située à (adresse complète) :

.....
.....

CP : 91..... VILLE :

Téléphone :

Courriel :

- 1) Certifie sur l'honneur que les renseignements portés à la présente demande sont exacts.
- 2) Certifie sur l'honneur que les travaux n'ont pas commencé à la date de dépôt du présent dossier.
- 3) Accepte que les 2 rapports du diagnostiqueur soient communiqués au coach rénov.
- 4) Accepte le principe d'une visite de courtoisie après réalisation des travaux, à la demande des services du Département de l'Essonne.
- 5) Accepte de participer à l'enquête de satisfaction adressée par le coach rénov.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de l'aide, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement de l'aide indument perçue.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du Conseil départemental de l'Essonne.

Vous pouvez exercer ce droit auprès du Conseil départemental de l'Essonne. Les données collectées ici pourront être utilisées à des fins statistiques uniquement dans le cadre du suivi et de l'évaluation de ce dispositif par le Conseil départemental de l'Essonne.

Demande au Conseil départemental de l'Essonne

L'aide financière « Diagnostic Rénover Malin » :

- 150 €** (parties privatives d'un appartement OU maison de 1-4 pièces principales)
- 200 €** (maison de 5 pièces principales et plus)

Cette aide peut être cumulée avec d'autres aides départementales : Prime « Eco-matériaux », Prime « Air Bois », Prime « bois énergie ». Il conviendra alors de remplir le dossier de demande d'aide correspondant.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :
précédée de la mention
« Lu et approuvé »



Votre coach rénov



Prénom et nom du coach rénov :

Tél :

Courriel :

Nom de l'Espace info énergie (EIE) ou de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) :
.....

CP : 91.....

VILLE :

Atteste accompagner le demandeur dans la réalisation du diagnostic « Rénover Malin » de son logement

Fait à :

Le :

Signature du coach rénov :
cachet de l'organisme

Informations à compléter par le coach rénov :

Diagnosticteur certifié sélectionné par le demandeur :

Raison sociale :

CP :

VILLE :

Tél :

Courriel :

Coût du diagnostic facturé : € TTC

Etiquette énergétique du logement du demandeur avant travaux : kWhep/m2.an

Gain énergétique estimé après réalisation des travaux d'optimisation énergétique : %

Fiche d'optimisations énergétiques



Double de la fiche à transmettre au diagnostiqueur certifié pour établir son 2^e rapport.

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse du logement :

.....

CP : 91..... VILLE :

Téléphone : (joignable de 10h00 à 18h00)

Courriel :

Liste des 5 optimisations énergétiques du logement :

1	
2	
3	
4	
5	

Commentaires éventuels :

Le projet de travaux



Joindre le(s) devis des travaux d'optimisation énergétique envisagés, établi(s) par l'entreprise RGE.

Type de travaux :

- isolation toiture/plafond
- isolation des murs
- isolation du sol (plancher)
- menuiseries (fenêtres, porte d'entrée, volets...)
- travaux de chauffage :
 - gaz
 - fioul
 - bois
 - électricité
 - PAC
 - autre :
- système de régulation/programmation de chauffage
- eau chaude sanitaire
- ventilation simple flux
- ventilation double flux
- autres :

Budget prévisionnel :

Raison sociale entreprise RGE	Type de travaux	Coût € TTC

Financement envisagé pour les travaux :

Cochez les cases correspondantes

- Autofinancement
- Eco-Prêt à taux zéro
- Prêt bancaire classique
- Crédit d'impôt Transition Energétique (CITE)
- Valorisation des Certificats d'économie d'énergie
- Aides du Département de l'Essonne
- Autres subventions, à préciser :

Documents à joindre

- Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur
- Votre dernière taxe foncière ou acte notarié (si acquisition récente)
- La facture acquittée du diagnostiqueur certifié avec la copie de la qualification « DPE » en cours de validité
- Le(s) devis des travaux envisagés



Il est rappelé que les travaux ne pourront commencer qu'après décision du Conseil départemental de l'Essonne (lettre de notification).

A titre exceptionnel et sur courrier motivé adressé à Monsieur le Président du Conseil départemental, une dérogation pourra être accordée, vous autorisant à démarrer les travaux avant la décision du Conseil départemental. Cette dérogation, accordée à titre exceptionnel, ne statue pas sur votre demande d'aide et n'engage en rien la décision à venir du Conseil départemental.

Calendrier d'examen de l'aide Diagnostic « Rénover Malin » pour 2018 :

Date limite de dépôt du dossier	Date de la Commission Permanente du Département
15/04/2018	Juillet 2018
15/07/2018	Octobre 2018
15/09/2018	Décembre 2018
31/12/2018	Février ou mars 2019

Après réception de la lettre vous notifiant l'attribution de l'aide par le Conseil départemental et après la réalisation des travaux, vous adresserez au Département une demande de versement de l'aide en joignant les documents suivants :

- facture(s) des travaux acquittée(s) émise(s) par l'entreprise RGE à une date postérieure à la date de la lettre de notification
- photos des travaux réalisés (avant ou pendant/après chantier)

Dossier à envoyer au service instructeur du Département

Par courrier : Département de l'Essonne
DVH/service LPRE

Boulevard de France 91012 EVRY CEDEX

Par courriel : contact@renover-malin.fr

Tél. : 01 60 87 18 70

Fiche technique du logement

Appartement (partes privatives) Maison individuelle
 Nombre de pièces principales : 1 2 3 4
 5 6 7 8 pièces et +
 Surface habitable : m²
 Nombre de niveaux : RDC + (étages)
 Nombre d'occupants dans le logement : adultes enfants
 Année de construction du logement :

1/ Caractéristiques du sol (plancher bas)

Type : sur terre-plein sur vide-sanitaire sur sous-sol
 Isolation : non oui
 à la construction
 après, année :
 Nature des isolants :

Pour sous-sol, isolation des murs:

non oui
 à la construction
 après, année :
 Nature des isolants :

2/ Caractéristiques du plafond (toiture)

Type : combles perdus combles aménagés toit-terrasse
 Isolation : non oui
 à la construction
 après, année :
 Nature des isolants :

Pour combles perdus : faiblement ventilés fortement ventilés

3/ Caractéristiques des murs

Type : parpaing briques (pleines/creuses) ossature bois béton pierre
 autres :
 Isolation : non oui
 à la construction
 après, année :
 Nature des isolants :



Fiche technique du logement

Murs donnant sur des volumes non chauffés (garage, cave...) :

Isolation : non oui
 à la construction
 après, année :
 Nature des isolants :

4/ Caractéristiques des menuiseries

Fenêtres et portes-fenêtres :

Type : PVC bois alu autre :
 Vitrage : simple double triple
 Si changement après construction :
 Type : PVC bois alu autre :
 Année :

Volets : non oui, mais pas isolés oui, isolés

Su changement après construction :
 Type : PVC bois alu autre :
 Année :

Fenêtres de toit :

Type : PVC bois alu autre :
 Vitrage : simple double triple
 Si changement après construction :
 Type : PVC bois alu autre :
 Année :

Porte d'entrée :

Type : pleine vitrée
 simple vitrage double vitrage
 surface de la vitre : 100 % 50-100 % 0-50 %
 Isolation : oui non
 Si changement après construction :
 Année :

Fiche technique du logement

5/ L'énergie dans le logement

A quelle température chauffez-vous votre logement ?

Jour : °C Nuit : °C

Absence prolongée : °C

Chauffage central (chaudière ou PAC* + circuit hydraulique) :

Energie: fioul gaz bois électricité (PAC)

Si PAC : aérothermique géothermique sur nappe

horizontale

verticale

Type chaudière/appareil :

classique

basse température

condensation ou haute performance

Année de l'installation :

Thermostat central : oui non

Radiateurs : avec robinets thermostatiques sans robinets thermostatiques

Chauffage électrique (radiateur ou PAC air/air) :

convecteur radiant accumulateur PAC air/air (avec ou sans climatisation)

Appoint bois :

Année d'installation du poêle ou de l'insert :

Bois : bûches plaquettes granulés

Information complémentaire : à inertie

bouilleur (raccordé au ballon d'eau chaude)

hydro (raccordé sur chauffage central)

Eau chaude sanitaire :

Si production par la chaudière : instantanée accumulée (avec stockage)

Année de la chaudière :

Installation : dans local chauffé dans local non chauffé

Si production par un ballon d'eau chaude :

cumulus électrique (vertical/ horizontal)

cumulus thermodynamique

Année du ballon :

Installation : dans local chauffé dans local non chauffé

Capteurs solaires thermiques : oui non

Fiche technique du logement

6/ La ventilation

Type : ventilation naturelle ventilation mécanique

Si mécanique : VMC simple flux
 VMC double flux
 VMR (ventilation mécanique répartie)
 VMI (ventilation mécanique par insufflation)

Pilotage : autoréglable hygroréglable ne sais pas

Année de l'installation :

Documents joints :

- Photos
- Plans
- Facture des travaux déjà réalisés (isolation, menuiserie, chauffage, ventilation...)
- Factures d'énergie sur un ou deux ans

Commentaire :